

ARRETE N°D 2024-146 du 11 décembre 2024

**Arrêté portant interdiction d'accès et d'utilisation du terrain de football
de la Noue pour travaux de mise aux normes
du 16 décembre 2024 au 19 janvier 2025 inclus**

Le Maire de la Commune de Ruaudin,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu les articles L.2212-1, L 2212-2 et L 2213-1, L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
Vu les fortes précipitations qui se sont abattues sur notre département et celles qui sont annoncées.
Vu la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur les terrains engazonnés suite aux intempéries importantes ;
Considérant la demande du District de football pour la mise aux normes du stade de la Noue, il a lieu d'interdire provisoirement l'accès et l'utilisation du terrain de football de la Noue du 16 décembre 2024 au 19 janvier 2025 inclus

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux pour la mise aux normes du stade de la Noue, l'accès et l'utilisation du terrain de la Noue sera formellement interdit du 16 décembre 2024 au 19 janvier 2025 inclus.

ARTICLE 2 : Le fait de contrevenir aux interdictions fixées par le présent arrêté est passible des sanctions.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la porte d'entrée des stades, à la mairie, notifié au District de la Sarthe, aux arbitres des rencontres, aux dirigeants des équipes

ARTICLE 4 : Madame le Maire de Ruaudin, la COB de Moncé en Belin, M. le Policier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Publié : le 11 décembre 2024

Le Maire de Ruaudin

Carole HEULOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr